



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090590**

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Projet de nouveau Stade.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La France a décidé d'être candidate à l'organisation du championnat d'Europe des nations 2016 (EURO 2016). Cette candidature est portée par la Fédération Française de Football avec le soutien de l'Etat.

Les dossiers doivent être remis à l'UEFA pour le 15 Février 2010, la décision du choix du pays retenu interviendra le 28 Mai 2010. Les candidatures concurrentes à la France sont l'Italie, la Turquie et une candidature commune de la Norvège et de la Suède.

Une commission présidée par M.Seguin a audité et évalué les villes susceptibles de s'inscrire dans la candidature française, notamment autour de la question essentielle des stades. La proposition doit porter sur 12 villes au total, soit 9 villes hôtes et 3 en réserve en cas de défaillance de l'une des villes retenues comme villes hôtes.

Il apparaît en effet que, compte tenu des difficultés rencontrées pour l'organisation de l'EURO 2012 par la Pologne et l'Ukraine, l'UEFA ne prendra pas le risque d'attribuer l'organisation 2016 sur d'autres critères que techniques, à savoir la garantie de disposer de stades correspondant aux engagements pris par le pays hôte.

La Ville de Bordeaux voit dans la candidature française une exceptionnelle opportunité pour fédérer l'ensemble des partenaires, de façon à doter la ville et le grand Sud Ouest d'une infrastructure essentielle pour son rayonnement.

En effet, malgré les rénovations du Stade Chaban Delmas pour la Coupe du monde de Football 1998 et de Rugby en 2007, il s'avère de fait impossible de mettre ce stade, construit en 1936, aux normes et caractéristiques attendues des grands stades modernes, qu'il s'agisse des conditions d'accueil des spectateurs, du nombre de places ou du réceptif qui y est associé.

2. Localisation et configuration

Un travail d'expertise a été mené entre la Ville, la CUB et les services de l'Etat concernés pour définir la meilleure localisation possible du futur stade sur la base des critères suivants :

- existence ou programmation des dessertes routières et des transports en commun (tramway)
- disponibilité de parkings en nombre suffisants
- maîtrise foncière garantissant une réalisation dans les délais de l'euro 2016
- intégration dans le projet urbain
- possibilité de créer un périmètre complémentaire autour du stade pour répondre au cahier des charges spécifique de l'organisation de l'EURO 2016
- analyse des travaux annexes à la réalisation du stade lui-même (accès, parkings complémentaires ...)

Les conclusions de ces travaux préliminaires sont les suivantes :

1. Le site du Lac est le mieux à même de répondre dans les délais impartis à ce cahier des charges, compte tenu :

- de l'arrivée programmée du tramway à hauteur de la foire exposition,
- des 8 000 places de parkings de la foire
- de la proximité de la rocade et de plusieurs possibilités d'accès à celle-ci
- de la disponibilité immédiate de foncier propriété de la collectivité.

2. Trois terrains ont été expertisés dans ce secteur :

- le long de l'avenue de la Jallère
- au nord de la Rocade, entre l'avenue des trois cardinaux et l'avenue de la Jallère
- sur une partie du site des antennes sportives, avec déplacement des installations concernées par cette implantation.

Le terrain retenu est au final le site dit de la Jallère, avec une emprise de 10 à 12 ha sur les 32 que représente ce site au total. A proximité devrait être installé par la CUB un centre de maintenance du tramway.

C choix est justifié par deux éléments :

- la distance des parkings, ni trop proches, ni trop éloignés
- le moindre coût des travaux annexes au stade lui-même, par rapport aux deux autres hypothèses.

Le stade sera d'une capacité de 43 500 places couvertes et répondra aux normes requises pour le confort des spectateurs par l'UEFA. Il sera conçu dans une démarche de développement durable.

Une étude auprès des structures existantes équivalentes et des coûts de construction a conduit à ne pas envisager de toit amovible ou encore de pelouse rétractable. Son utilisation est essentiellement envisagée pour le football et le rugby.

3. Montage juridique et financier

La Ville de Bordeaux sera maître d'ouvrage de l'opération et va lancer une procédure de « partenariat public privé » pour sa réalisation. Le Conseil Municipal du mois de Janvier 2010 sera amené à se prononcer sur cet engagement. Les modalités de mise à disposition des terrains par la CUB seront précisées dans ce cadre-là.

Les coûts de construction du stade et des travaux connexes sont estimés entre 180 et 200 M€.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Club des Girondins :	100 M€
- Etat :	30 à 50 M€
- Ville de Bordeaux :	15 M€
- CUB :	15 M€
- Région :	15 M€
- Département :	sans accord à ce jour

L'Etat doit prochainement indiquer son niveau de participation sur la base d'une demande faite par la Ville à hauteur de 50M€.

Le club des Girondins de Bordeaux a confirmé un niveau d'engagement de 100 M€. La Région et la CUB ont donné un accord de principe.

Le 11 novembre dernier, le conseil fédéral de la Fédération Française de Football a retenu Bordeaux dans les 12 sites constituant la candidature de la France à l'EURO 2016. La forte implication de la Ville et des acteurs locaux ainsi que la volonté affirmée du club et ses résultats probants sur la scène nationale et internationale ont été déterminants.

Il nous reste maintenant à finaliser notre dossier en mobilisant toutes les énergies autour de ce projet, qui ne saurait se limiter à la seule organisation de l'EURO 2016, mais qui va permettre d'affirmer la position de Bordeaux autour d'un équipement structurant pour l'ensemble du sud-ouest.

Je vous demande de me donner acte de cette communication, et de donner un avis favorable de principe sur un engagement de la Ville à hauteur de 15 M€.

AVIS FAVORABLE. ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Alain JUPPE

